

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 9 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCATION**

Datée	du 02/01/2025
Affichée	le 02/01/2025

**OBJET**

**Attribution du marché  
d'assurances pour l'opération de  
travaux de réhabilitation de  
l'école Victor Hugo à L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 2 janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents** : Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

**Absent excusé** : Jean SELLIER

Madame Helleux Vice-Présidente déléguée au scolaire, informe les membres du bureau que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo un marché d'assurance a été lancé. Ce marché vise la couverture en assurance Tous Risques Chantier et Dommage Ouvrage de l'opération de travaux de l'école Victor Hugo et ses annexes pendant les travaux de réhabilitation de l'école.

Après consultation, 1 seule offre a été remise dans les délais.

Madame Helleux présente le rapport d'analyse des offres.

Il est précisé que l'assurance CNR (constructeur non réalisateur) intégrée au lot n°1 est destinée à couvrir la Shema, mandataire de la Cdc pour cette opération et fera l'objet d'une moins-value à la rémunération de la Shema.

Sur la base de cette analyse, il est proposé au Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France.

- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission

**Le bureau, après avoir délibéré :**

- **RETIENT**, pour le marché d'assurance au lot 1 (Dommage-ouvrage), l'offre présentée par l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France pour un montant de 65 535,79 € TTC
- **RETIENT**, pour le marché d'assurance au lot 2 (Tous Risques Chantier), l'offre présentée par l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France pour un montant de 14 689,10 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le

Publié en ligne le 10 JAN. 2025

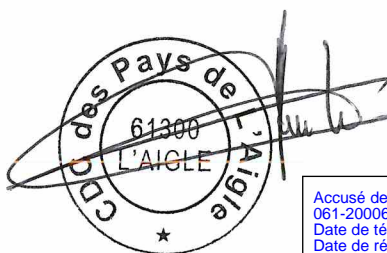
Certifié exécutoire

Pour Le Président empêché

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Philippe VAN-HOORNE

10 JAN. 2025



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250109-2025-01-09-002-DE  
Date de télétransmission : 10/01/2025  
Date de réception préfecture : 10/01/2025